

Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs

Collège ACHMAT KARTADINAMA

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs 2015 – 2018 Collège Achmat Kartadinama

Objectif n°3 :

RENDRE PLUS ATTRACTIF LE COLLEGE EN L'INTEGRANT DANS SON ENVIRONNEMENT ET EN L'OUVRANT SUR L'EXTERIEUR

Diagnostic partagé

Axes de progrès

Points forts :

- Equipe enseignante dynamique et volontaire
- Proximité de deux grands pays frontaliers (Surinam et Brésil)

Points faibles :

- Isolement du aux transports
- Les élèves et les parents ne connaissent pas le territoire
- Réseau internet sous développé
- Turn over important des enseignants

- Amélioration du taux d'orientation des élèves en 2^{nde} générale et technologique.
- Stabilisation des équipes
- La communication en utilisant les supports numériques et les médias.
- Partenariat fort avec les acteurs socioprofessionnels (collectivités, transporteurs, et entreprises privées,...)

Actions	Evolution				
	Indicateurs retenus (Taux de...)		Performance		
	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	
>Intégration des parents dans le fonctionnement du collège - Former les parents sur le fonctionnement de l'établissement et de l'institution pour favoriser leur investissement au CA - Former les parents à l'outil informatique en vue de l'utilisation de Pronote. - Faire participer les parents à des actions pédagogiques et éducatives	Participation des parents aux élections du CA	8,85%	10%	12%	15%
	Taux de participation des parents aux réunions parents/professeurs	64.7%	68%	72%	75%
>Sortie des élèves de l'établissement et de leur localité - Annuler certains voyages scolaires intra Guyane - Organiser un premier voyage à l'international (Surinam/Pays-Bas...) et destination de la métropole - Faire participer l'établissement aux rencontres sportives (darty du fleuve) à Maripasoula ou Saint-Laurent	Nombre de sorties	3	5	7	10
	Nombre d'actions vers l'international	0	1	1	2
>Gestion et entretien un réseau de partenaires pour répondre efficacement aux contraintes liées à l'isolement - Créer un annuaire des partenaires de l'établissement - Mettre sur pied un partenariat inter établissement avec les unités scolaires du fleuve Maroni.	Nombre de partenaires	10	15	15	20
	Nombre d'actions	13	15	18	20
>Aide à l'entrée en 6e en ouvrant l'établissement aux Primaires. - Pérenniser la Semaine découverte pour les CM1 / CM2 - Poursuivre et renforcer la liaison école / collège pour une meilleure coordination Secondaire - Primaire - Mettre en place des projets communs Ecole - Collège dans le cadre du projet réseau REP	Orientations en LGT	43%	48%	52%	58%

Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique renforcée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le

Le Recteur
De l'Académie de Guyane
YOUSSEF TOURE



Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Achmat Kartadinama

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Achmat Kartadinama

Objectif n°1 :
AMELIORER LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE POUR FAVORISER LA REUSSITE DES ELEVES DANS TOUTES LES MATIERES

Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts : -Les élèves ont envie de progresser et d'avoir des diplômes. -Beaucoup d'enseignants sont jeunes et dynamiques. Points faibles : -La langue française est uniquement utilisée à l'école. -Beaucoup d'élèves arrivent au collège sans les compétences de lecture et d'écriture. -Les enseignants sont pour la plupart débutants et contractuels.	- Travail d'équipe entre le 1 ^{er} et le second degré ayant pour objectif de prendre en commun les problématiques de l'élève. - Création d'outils d'évaluation communs pour un meilleur suivi à l'oral comme à l'écrit. - Equipement en matériels nomades que les élèves peuvent utiliser à la maison avec la famille (balado-diffusion, journaux...) - Formation poussée des enseignants en MLF	Evolution			
		Performance			
Actions > Intégration des parents dans le collège pour mieux accompagner leurs enfants dans la maîtrise de la langue : - Poursuivre l'Ecole des Parents - Mettre en place des réunions destinées à encourager l'implication parentale - Rédiger un guide français n°djuka français > Accompagnement de l'élève en difficulté : - Mettre en place l'aide aux devoirs pour mieux appréhender les cours ainsi que les examens et concours - Mettre en place des dispositifs de maîtrise de la langue : Interdisciplinarité, groupes de besoins. - Impliquer, dans les classes, les Assistants d'Education pour favoriser la pédagogie différenciée. - Ouverture d'une Etude améliorée pour aider les élèves en difficulté grâce au support apporté par l'association. > Création des ateliers ludiques favorisant la maîtrise de la langue française en y intégrant des classes à option (Cinéma / Théâtre / Européenne-Internationale / Musique : - Atelier création littéraire / blogs - Atelier cuisine > Partage des problématiques de maîtrise de la langue avec d'autres collèges de l'extérieur : - Favoriser les correspondances dans le cadre du FLS, FLSCO.	Indicateurs retenus (Taux de...)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	Non lecteurs	23%	20%	18%	15%
	déchiffreurs	23%	23%	20%	18%
	lecteurs	54%	57%	61%	62%
	Enseignants ayant participé à une formation en maîtrise de la langue	12	20	25	30
Présence des parents à l'école des parents	42%	45%	50%	55%	
Taux de réussite des élèves aux évaluations académiques (entrée du cycle 4)	NE				
Taux d'élèves déchiffreurs et non-lecteurs à l'entrée en 3 ^{ème}	NE	29 %	27 %	22 %	

Objectif n°2 :
LUTTER CONTRE L'ABSENTEISME ET LE DECROCHAGE SCOLAIRE POUR ASSURER UNE MEILLEURE EGALITE DES CHANCES

Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts : - Collège accessible et absence de conflits entre enseignants et élèves - Etablissement moteur de la vie sociale de la commune - Etablissement ouvert vers l'extérieur Points faibles : - Ressources très faibles des familles - Eloignement des élèves sur les kampeo - Absentéisme chronique des élèves	- L'implication de tous les acteurs pour lutter contre l'absentéisme. - Création d'outils pertinents et performants pour mesurer et mieux y remédier. - Mobilisation régulière des fonds sociaux et de la cellule de veille.	Evolution			
		Performance			
Actions > Aide et Protection de la santé mentale et physique des élèves - Construire un internat pour réduire les temps de trajets - Développer le foyer socio-éducatif - Pourvoir le poste d'assistante sociale - Faire venir équipes de prévention et d'accompagnement (travailleurs sociaux, services du rectorat, du CHOG, du dispensaire...) - Activer le GPDS (cellule de veille) - Diversifier l'offre et faciliter l'accès à l'AS à tous les élèves (notamment des Kampeo). - Inciter les élèves à pratiquer une activité sportive ou de détente - Mettre en place une Demi-Pension > Communication avec les familles - Informer systématiquement les familles d'une absence, par téléphone ou autres biais. - Faire part à la famille des progrès de l'élève lors de rendez-vous réguliers. > Personnalisation du suivi des élèves - Permettre l'auto-évaluation des progrès de l'élève en utilisant le passeport CASPARE - Mettre en place des entretiens bilans intermédiaires. > Proposition d'une adaptation pédagogique à l'élève - Développer la pédagogie de projets et favoriser la sortie de l'espace classe. - Personnaliser l'emploi du temps de l'élève en adaptant ses besoins à ses centres d'intérêt. - Développer la SEGPA en ouvrant des ateliers en y intégrant des PLP - Mettre en place des classes passerelles en s'appuyant sur la structure SEGPA (post 3ème, Prépa CAP...)	Indicateurs retenus (Taux de...)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	Taux d'absence	9.5%	8.5%	8%	7.5%
	Taux d'élèves ayant plus de 4 demi-journées d'absence	12%	10%	8%	5%
	Taux de décrochage	6%	5.5%	5%	4.5%
	Nombre de comportements inappropriés	120	90	60	40
Nombre de participants à l'AS	40	60	80	150	
Nombre d'élèves demi-Pensionnaires	0	140	200	280	

Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie,
Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le collège Achmat KARTADINAMA, représenté par monsieur Patrick A. DESIREE,
Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

Carte de la Guyane

